



**C'est avec plaisir que nous vous invitons à votre Assemblée Générale Ordinaire et apéritif musical de rentrée**

**Le samedi 18 septembre 2021  
À 19h00 à L'Escalys, salle de séminaire**

**1<sup>ère</sup> partie : en présentiel et distanciel**

Nous sommes heureux de pouvoir lancer cette nouvelle saison, d'être-là, encore et toujours, auprès de vous, et de vous offrir une occasion de nous retrouver. Nous avons plus que jamais besoin de retisser du lien, d'inventer des petites bulles de vie à notre échelle, des foyers de résistance conviviaux et optimistes pour aborder ce monde en pleine mutation.

A l'ordre du jour de l'AG :

- Un coup d'œil dans le rétroviseur avec le rapport moral, d'activité, et financier 2020 (approbation).
- La tête tournée vers demain pour parler des orientations budgétaire 21-22 et des orientations données au projet.
- Proposer à des personnes de rejoindre le CA (le Bureau se tient à votre disposition pour en discuter).

A la suite de ces rapports préparés durant l'année par le Bureau et le CA, nous aurons l'occasion de

**Le lien de participation Zoom**

<https://us06web.zoom.us/j/88148306666?pwd=VUMxbkpwY0tqNmtraGs5ODRsNkFGZz09>

ID de réunion : 881 4830 6666

Code secret : 874850

Code secret : 874850

Trouvez votre numéro local : <https://us06web.zoom.us/j/88148306666>

**2<sup>ème</sup> partie : À 20h30 Apéritif dinatoire musical offert organisé par l'équipe !**

### **Pour nous organiser, merci d'avance de...**

Confirmer votre participation avant le lundi 13 septembre à [contact@mjc-saintlys.fr](mailto:contact@mjc-saintlys.fr) avec les informations suivantes (choix) :

- Je participe en présentiel
- Je participe en distanciel
- Votre éventuelle candidature au Conseil d'Administration
- Si vous ne venez pas : nous renvoyer la procuration à une autre personne adhérente par mail, à l'accueil, ou dans la boîte aux lettres de la MJCCS au 7 avenue F. Mitterrand.

### **Informations et adaptation sanitaire**

A l'heure de l'envoi de cette invitation, nous n'avons pas encore l'information précise sur l'exigence ou pas du Pass sanitaire pour participer en présentiel à l'AG. Nous vous informons qu'en fonction de l'évolution de ces règles un pass sanitaire ou la preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum pourrait être nécessaire. Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel dans la base de données SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer sur SI-DEP. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19. Le processus pour récupérer sa preuve de test positif est le même que pour les tests négatifs via SI-DEP.

